

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du lundi 07 mars 2016

Convocation du 02 mars 2016

Publication du 1<sup>er</sup> avril 2016

**Étaient présents** : Alexandre GARNERET, Philippe RUPIN, Pascale REMONDINI, Yann LAINE, Lionel LEPREUX, Vincent BAILLY, Frédéric LAUTERBORN, Fabrice VIEL, Eve MONCOLIN, Lucile ECOFFET, Mireille SABRI, Éric DESQUIREZ.


**Étaient représentés** : Sophie LEVITTE (procuration à Fabrice VIEL), Christophe BRILLIARD (procuration à Yann LAINE).

**Était excusée** : Christelle LEBLANC.

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 07 mars 2016 à 20 heures 15 à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alexandre GARNERET, Maire.

Les comptes rendus des séances du Conseil Municipal du 04 janvier et du 1<sup>er</sup> février 2016 sont adoptés à l'unanimité.

### **I. Point sur les décisions prises en Conseil Municipal**

 Totems d'entrée de village

La pose des totems d'entrée de village décidée pour créer un effet de porte et « casser » la vitesse, a fait apparaître que ces derniers généraient d'autres contraintes liées à la taille de ces aménagements. En effet, la visibilité des véhicules est amoindrie. La situation a été immédiatement constatée au carrefour de la route des 4 vents venant de Barges avec la RD 996. Le totem a donc été retiré par l'entreprise qui a effectué l'installation.

Il s'avère que le totem sur le trottoir opposé pose également problème, il sera donc retiré.

### **II. Courrier aux conseillers municipaux**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'une habitante de l'entrée sud de la commune reçu le 10 février à l'attention des conseillers municipaux. Le premier point abordé est la localisation de la batterie de cidex sur la commune de Barges qui impose aux habitants de traverser la RD 996 pour aller chercher leur courrier. La procédure afin d'implanter un cidex de 3 boîtes à gauche du poteau sur lequel se trouve le radar pédagogique a été relancée par le Maire.

Le second point concerne l'implantation du totem d'entrée de village qui bouche la visibilité des habitants pour sortir de leur domicile. Ce courrier déplore le manque de consultation des habitants.

Monsieur le Maire a répondu à ce courrier en précisant que le totem allait faire l'objet d'un retrait et en rappelant le courrier adressé aux riverains de la RD 996 le 21 avril 2015 sollicitant des remarques et propositions sur les aménagements futurs auquel seules deux familles ont répondu à ce jour.

Dans un second courrier reçu le 29 février, cette habitante souhaiterait plus de communication sur la grande dangerosité des chenilles processionnaires pour les animaux et les Hommes. Une communication a été faite l'an passé à ce sujet (cf. avis n°186 du 29/12/2014), celle-ci sera réitérée dans le prochain bulletin d'information sur lequel seront également abordés les stationnements gênants sur les trottoirs.

### **III. SIVOS de Gevrey-Chambertin : demandes de la commune de Brochon et compte-rendu de la réunion du 15 février 2016**

Le diaporama de cette réunion est présenté : historique, budget du SIVOS, emprunts en cours, dépenses à venir, décisions à prendre par le SIVOS (transfert au département du terrain du collège, du terrain de sport extérieur, du gymnase ?)

Le transfert de la voirie le long et devant le collège à la commune de Brochon n'est pas accepté par la commune de Brochon dans son état actuel. Cette dernière demande le financement de la réfection de la chaussée avec des moyens communs.

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) n'a pas pour compétence l'entretien d'une route. La problématique n'est pas due à une utilisation normale de la voirie mais au passage des véhicules de chantier ayant réalisé les travaux de reconstruction du collège. Une demande est par conséquent faite au Conseil Départemental pour le financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces informations, n'entend pas donner une suite favorable à la demande formulée par la commune de Brochon. La position du Département est attendue.

#### **IV. Compte rendu des réunions**

##### **✚ Conseil d'École \* 04 mars 2016**

Les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2016/2017 sont de 39 élèves en maternelle, 58 élèves en élémentaire. À la rentrée suivante, le groupe de 5 élèves de CM2 en 2016/2017 rejoindra le collège et 12 Grande Section de maternelle intégreront le CP soit des effectifs de 65 élèves en prévision.

Le règlement intérieur de l'école a été adopté.

Des questions sur le NAP ont été posées, celles-ci relèvent de l'ADMR.

Des exercices de sécurité civile sont réalisés dans les écoles. Pour des questions de sécurité, l'accès au périscolaire, pendant les horaires de fermeture de l'école, se fera pas l'extérieur du bâtiment.

Les enseignantes de maternelle sollicitent la commune de Saint-Philibert pour l'acquisition de 5 tablettes numériques, outil qu'elles ont pu tester dans le cadre de la classe tablette.

En élémentaire, un audit a été réalisé sur les problèmes de fonctionnement du matériel informatique et de la connexion internet. Le rapport est attendu.

Un problème de chauffage a été évoqué. Celui-ci a été provoqué par une coupure de gaz par GRDF, non expliquée à ce jour. Les réglages nécessaires ont été faits pour un fonctionnement normal depuis.

Un problème d'horaires de bus a été remonté lors de cette réunion : horaires de circuit inadaptés au temps nécessaire à la montée des enfants dans le bus et à leur installation à l'arrêt Acacias.

Il est rappelé qu'il convient que les parents rencontrant des problèmes avec les services de transport le signalent immédiatement aux communes notamment lors de l'élaboration des plans de transport en décembre pour l'année scolaire suivante.

Les représentants de parents d'élèves ont fait part d'une inquiétude concernant les difficultés de stationnement aux heures d'entrée et de sortie des classes. Les parkings prévus dans le programme de constructions permettront une trentaine de places stationnement dans la cour de la nouvelle Mairie et devant la grille.

Il est rappelé la possibilité d'utiliser l'arrêt de bus des Acacias afin de pallier à ces problèmes pendant la durée des travaux.

La position des communes sur le projet natation a été transmise au Conseil d'École.

Les inscriptions pour la rentrée 2016 se feront pour la maternelle du 02 au 13 mai à l'école maternelle de Saint-Philibert et le samedi 14 mai ou sur rendez-vous à la Mairie de Saulon-la-Rue pour l'élémentaire.

##### **✚ Communauté de Communes du Sud Dijonnais \* 10 février 2016**

Le Conseil Communautaire s'est prononcé sur la nouvelle représentativité des conseillers communautaires en application de la loi n°2015-265 du 09 mars 2015, en raison des prochaines élections municipales à Noiron-sous-Gevrey les 13 et 20 mars et a décidé l'application du régime de droit commun à savoir 24 sièges. Les communes de Broindon, Épernay-sous-Gevrey et Savouges ne disposent désormais que d'un représentant (+1 suppléant).

##### **✚ Communauté de Communes du Sud Dijonnais \* 25 février 2016**

La Communauté de Communes a chargé la société Véolia d'installer des systèmes de radio-relève sur les compteurs d'eau (équipement d'une tête de radio-relève ou changement du compteur selon leur type). Chaque foyer recevra un courrier pour prendre rendez-vous avec Véolia pour la réalisation de ce changement.

Une augmentation tarifaire de 2% a été décidée pour les tarifs du périscolaire.

Compte tenu de l'application de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 qui dispose que les Maires des communes de moins de 1 000 habitants perçoivent une indemnité égale au taux maximum prévu par les textes, Monsieur le Maire a demandé que ses indemnités de Vice-Président soient revues à la baisse (10,5 % de l'indice 1015 au lieu de 13% à compter du 1<sup>er</sup> avril. Le cumul de ses deux indemnités ne dépassant pas ainsi le seuil d'assujettissement aux cotisations de sécurité sociale, la commune réalise une économie de 4 311,84 € et la communauté de Communes une baisse de dépenses de 1 186,92 €

## **V. Questions diverses**

### **✚ Réparation du portillon de l'école**

M. le Maire remercie M. Pierre CENTRELLA qui a réparé bénévolement le portillon de l'école qui était dessoudé.

### **✚ Urbanisme**

Les 3 lots rue des Acacias (propriété consorts GIBASSIER) sont en cours d'être vendus.  
La commercialisation des 9 lots du lotissement « les Remparts » (propriété consorts GOUSSOT) avance. Un permis a déjà été accordé.

Aucun autre point n'étant abordé et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.  
Prochaine réunion du Conseil Municipal : lundi 04 avril 2016